

Easyhome
IMMOBILIER

À VENDRE

APPARTEMENT · OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

Appartement 2 chambres au rez avec terrasse plein sud et garage

Avenue du Bois Claude 20 · 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve

415.000 € PRIX DEMANDÉ

Commission d'agence à charge de l'acquéreur, en sus du prix

97 m² HABITABLES	**2** CHAMBRES	**Garage** + CAVE EN SOUS-SOL	**PEB C** 196 KWH/M².AN

www.easyhome-immo.be

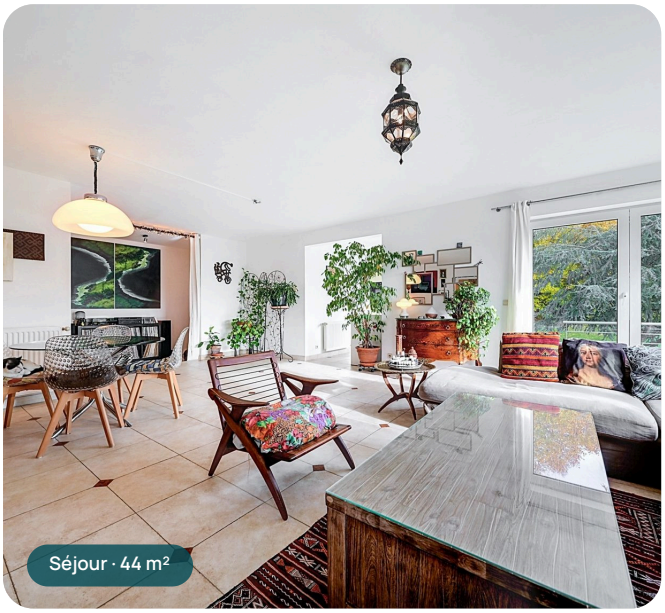
084 77 00 43 · info@easyhome-immo.be

LE BIEN

De plain-pied, au calme, à deux pas de la gare

Easyhome Immobilier vous présente, avenue du Bois Claude à Ottignies, un **appartement de 97 m² habitables** situé au **rez-de-chaussée** d'une petite résidence construite entre 2001 et 2005, dans un quartier résidentiel arboré. La gare d'Ottignies est à 900 m, un arrêt de bus à 350 m et l'accès autoroutier à 1,3 km.

L'appartement s'organise autour d'un **séjour de 44 m²**, ouvert sur une **cuisine équipée** et sur une **terrasse de 15 m² exposée plein sud**. La partie nuit réunit **deux chambres** (13 et 10 m²), une salle de bains avec baignoire et double vasque, un WC séparé, une buanderie et une remise. Au sous-sol : un **garage fermé de 19 m²** avec porte électrique et une **cave de 9 m²**.


Séjour · 44 m²


Cuisine équipée

Les atouts

01 **97 m² habitables** de plain-pied, au rez-de-chaussée

02 **Séjour de 44 m²** lumineux, ouvert sur la cuisine

03 **Terrasse de 15 m² plein sud** et jardin

04 **2 chambres** de 13,16 m² et 9,73 m²

05 **Garage fermé de 19 m²** (porte électrique) et cave

06 **Emplacement de parking** extérieur

07 **7 panneaux photovoltaïques**

08 Chauffage individuel **au gaz de ville**, châssis PVC double vitrage

09 Installation électrique **conforme** (contrôle 2020)

10 **Gare d'Ottignies à 900 m**, écoles à moins d'1 km

LES EXTÉRIEURS

Une terrasse plein sud face à la verdure

Depuis le séjour, une **terrasse de 15 m²** en pierre bleue, **orientée plein sud**, avec toile solaire, éclairage, arrivée d'eau et prise extérieure. Elle donne sur le **jardin** et offre une vue dégagée sur la verdure, dans un environnement calme et boisé.


Terrasse plein sud · 15 m²


Accès depuis le séjour


Vue depuis la terrasse

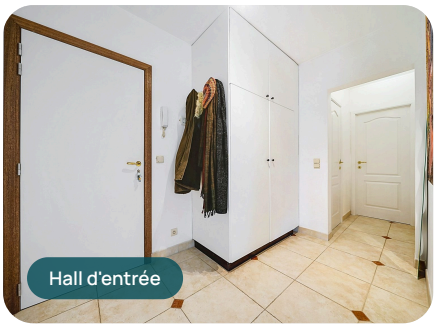

Le jardin


La résidence vue du ciel


Ottignies-Louvain-la-Neuve

VISITE GUIDÉE

Pièce par pièce







Rez-de-chaussée

97 m² habitables

Hall d'entrée	**5,68 m²**	Séjour	**44,12 m²**
Cuisine équipée	**7,57 m²**	Chambre 1	**13,16 m²**
Chambre 2	**9,73 m²**	Salle de bains	**4,20 m²**
WC	**1,30 m²**	Buanderie	**5,88 m²**
Hall de nuit	**1,33 m²**	Remise	**4,47 m²**
Terrasse (sud)	**15 m²**		

Sous-sol

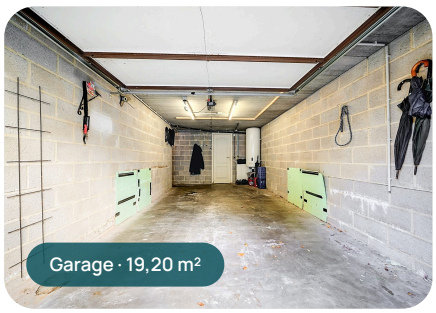
28 m²

Garage (porte électrique)	**19,20 m²**	Cave	**8,79 m²**

Cuisine équipée : plaque au gaz et four à air pulsé Smeg, lave-vaisselle Siemens, frigo encastré Whirlpool, hotte avec évacuation extérieure. Salle de bains avec baignoire, double vasque et extracteur ; WC suspendu.







SURFACE HABITABLE

97 m²

125,43 m² au total avec le sous-sol
plans en fin de dossier

FICHE TECHNIQUE

Toutes les infos utiles

Général

Type	**Appartement au rez-de-chaussée (gauche)**
Surface habitable	**97 m²**
Surface totale	**125,43 m² (sous-sol compris)**
Chambres	**2**
Salle de bains / WC	**1 / 1**
Façades	**2**
Terrasse	**15 m², orientation sud**
Jardin	**Oui**
Garage	**1, en sous-sol (19,20 m²)**
Cave	**8,79 m²**
Parking	**1 emplacement extérieur**
Construction	**Entre 2001 et 2005**
État général	**Bon**

Équipements

Chauffage	**Individuel, gaz de ville, radiateurs (chaudière à ventouse)**
Eau chaude	**Boiler de 200 L**
Photovoltaïque	**7 panneaux · installation conforme (SGS, 2012)**
Châssis	**PVC double vitrage, volets manuels**
Compteurs	**Individuels (gaz, eau, électricité bi-horaire)**
Divers	**Citerne d'eau enterrée, parlophone**

Énergie

C

196 kWh/m².an (Espec)
E totale : 21 313 kWh/an
Surface chauffée : 109 m²

N° certificat PEB	**20180206019970**
Établi le / valable jusqu'au	**06/02/2018 · 06/02/2028**

Conformité

Électricité	**Conforme · contrôle du 10/04/2020**
Prochain contrôle	**Avant le 10/04/2045**
Copropriété	**Résidence « Les Châtaigniers »**

Cadastre

Division	**Ottignies-Louvain-la-Neuve, 1re div. (Ottignies)**
Section / numéro	**D · 263 E — lot 1 (D 0263 F P0002)**

Dans ce dossier

- **A** Certificat PEB
- **B** Contrôle de l'installation électrique
- **C** Contrôle de l'installation photovoltaïque
- **D** Plans du bien (sous-sol et rez-de-chaussée)
- **E** Promesse d'achat

VOTRE CONTACT

Rubis Baudoux

rubis@easyhome-immo.be

PRIX DEMANDÉ

415.000 €

+ commission d'agence à charge de l'acquéreur
sous réserve d'acceptation du propriétaire

Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20180206019970
Établi le : 06/02/2018
Validité maximale : 06/02/2028

Wallonie

Logement certifié

Rue : Avenue du Bois Claude n° : 20 boite : 001

CP : 1340 Localité : Ottignies

Certifié comme : **Appartement**

Date de construction : Entre 2001 et 2005

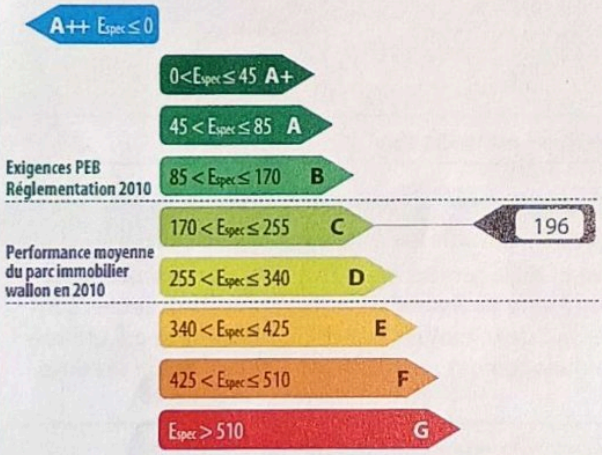


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de ..... **21 313 kWh/an**

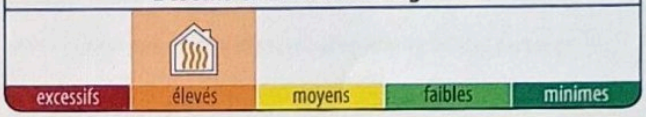
Surface de plancher chauffé : ..... **109 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : ..... **196 kWh/m².an**

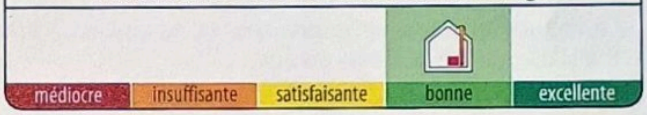


Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



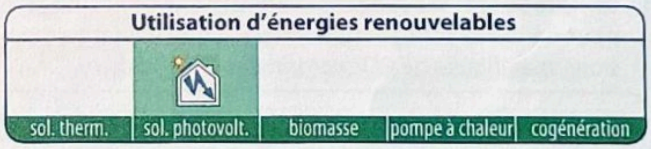
Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P2-02027

Nom / Prénom : BOUJRAF Mostafa
Adresse : Rue des Hayettes
n° : 16
CP : 6040 Localité : Jumet
Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.4.

Date : 06/02/2018

Signature :

Boujraf Mostafa
0476/346.352
info@ecocerti.be

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.
Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.
Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

Easyhome IMMOBILIER

APRAGAZ

A.S.B.L.
Votre organisme de contrôle

RAPPORT n°: 18339 J LD /2020.fr

Délégué: Delcoaps Jean-Louis

Chaussée de Vilvorde, 156 B-1120 Bruxelles Tél. 32/2/264.03.60 - Fax. 32/2/268.89.58 email: info@APRAGAZ.com

C.M ELEC Rue de l'invasion 8/1 1340 Ottignies APRAGAZ	référence 13277/1061	Installateur (Nom, prénom, TVA) C.M ELEC T.V.A: 0473.801.250

P E 207 rev0

Rapport relatif à: **INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION - DOMESTIQUE**
Effectué à Ottignies 1340 Le 10/04/2020

Identification de l'installation

Client:
Adresse: Bois Chaude n°20
1340 Ottignies Tél

Type d'installation: Neuve ☐ Existante ☒ Extension ☐ Modification ☐ Temporaire ☐

Type de visite

Examen de conformité (art 270) ☐ Examen de contrôle (art 271) ☒ Renforcement (art 276) ☐ Vente (art 276bis) ☐

Données de l'installation

Type de l'installation: Unité d'habitation ☒ Unité de travail domestique ☐ Ensemble résidentiel ☐ Parties communes d'un ensemble résidentiel ☐ Description: appartement R d CH gauche
Distributeur d'électricité: Ores Code EAN :
Compteur: Marque & type: Schlumberger S16XDb N° série 32683267
Tension (V) 2 x 230 V +~~N~~ Intensité max (A): 40 A
Type d'électrode: boucle ☒ piquet(s) ☐ autre ☐ ..... Résistance de dispersion Ra 39.6 ohm P E 003

Description de l'installation (surintensité)

Description de l'installation: schéma ☒ schéma de position ☒ description ☒ OK ☒ NOK ☐
Implantation des tableaux, accès au matériel OK ☒ NOK ☐
Piscine: présente ☐ absente ☒ Sauna: présent ☐ absent ☒
Type de câble d'alimentation: Type: EXVB section L 10 mm² +.N ~~.....~~ mm²+.PE 35 mm²
Protection générale: marque & type: Vynckier SERIES GI 40A
Surintensité: 40 A Courant court circuit: 400 A Pouvoir de coupure: 10 kA
Sectionneur général: nombre de pôles: 2 ; Ith: courant thermique nominal: 40 A

Protection				Marque et type de sécurité	Section (mm²)	Description
Nombre	N°	# pôle	I (A)			
1	Q1	2	63A/0,3	Legrand Diff 3000	10^2	Différentiel général
1	Q2	1	16A	Legrand C16 (3000)	4^2	Protection Conducteur
1	X1	2	63A/0,3	Vynckier Diff 3000	10^2	Différentiel
1	A1	2	32A	Hager HW 232A C32 (3000)	6^2	Prise
3	B1/C1/D1	2	20A	Vynckier EP32 C20 (3000)	$2,5^2$	Prises, éclairages
3	E1/F1/G1	2	16A	Vynckier EP32 C16 (3000)	$1,5^2$	éclairages
4	H1/I1/J1/K1	2	20A	Vynckier EP32 C20 (3000)	$2,5^2$	Prises, Aperme
1	Z1	2	63A/0,3	Vynckier Diff 3000	10^2	Différentiel Parties Humide
5	L1/M1/N1/O1/P1	2	20A	Vynckier EP32 C20 (3000)	$2,5^2$	Prises, éclairages

Tension: 2x230 V Fréquence: 50 Hz pouvoir de coupure prévu 3000 ☒ 1500 ☐ autre ☐ ..... kA
Nombre de tableaux: 2 nombre de circuits: 20
In des protections en accord avec le ϕ des conduites, appareils et matériel OK ☒ NOK ☐
Section des conducteurs de protection suffisante OK ☒ NOK ☐

APRAGAZ suite n° 1 de notre rapport 18339/2021.fr J-L D

Protection contre le contact direct

Armoire	Fermé ☒ Métallique (cl1) ☐ Plastique (cl 2) ☒ Ouvert ☐ Paroi arrière non hygroscopique ☐
Lignes	Fils ☒ Câble ☒ En tube ☒ Apparent ☒ Encastré ☒ Enterrés ☐ extérieur ☒ autre ☐
Appareils	Éclairage ☒ Prise de courant ☒ avec terre ☒ sans terre ☐ Appareil fixe ☒
Contact impossible par	Isolation ☒ Enveloppes ☒ — État du matériel fixe OK ☒ NOK ☐
Protection contre le contact direct:	suffisante ☒ — insuffisante ☐

Protection contre le contact indirect

Dispositif de protection courant différentiel résiduel ≤ 300mA présent ☒ Espaces humides ≤ 30 mA présent ☒

In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés
63	3000	0,3	Différentiel général
63	3000	0,03	Différentiel Parties humides
63	3000	0,3	Différentiel

Liaisons équipot continuité OK ☒ NOK ☐ — Bouton de test: OK ☒ NOK ☐ — Injec ΔI de défaut OK ☐ NOK ☐

Protection contre le contact indirect: suffisante ☒ — insuffisante ☐

Niveau d'isolement

Appareil: Norma UNILAP 100 ☐ Kyoritsu 3243 ☐ Metrel 61557 ☒ autre ☐.....

Connexions démontées: .....

Résistance d'isolement: Ri 7,42 Mohm (Tension de test 500V) — Ri : OK ☒ NOK ☐

Mesures non exécutées aux circuits: .....

Mesure trop faible du type de circuit .....

.....

Infractions et/ou remarques et/ou notes

Infractions

Néant

Note: Les panneaux photovoltaïques ne font pas partie du contrôle

Conclusions

L'installation est – ~~n'est pas~~ - conforme, à l'exception des remarques citées ci-dessus.

Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés. ☒ n° des schémas: C.M ELEC

Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel est plombé. ☒

L'installation doit être revérifiée avant le 10/04/2045 (art. 271 AREI) - par nos soins - ainsi qu'avant toute remise en service après modification ou extension importante, exécutée avant cette date.

L'installation peut – ~~ne peut pas~~ – être ~~mise~~ – conservée- en service, ~~si, sans délai, les non-conformités sont corrigées et les précautions nécessaires prises afin que cette installation ne cause aucun danger ni aux personnes, ni aux marchandises.~~

C'est une obligation de conserver le procès-verbal dans le dossier électrique. Précédent présent ☐ pas présent ☐

C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier.

C'est une obligation d'aviser immédiatement le ministre des affaires économiques, Direction Energie électrique, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

Seules les parties visibles et accessibles font partie de la visite

Ce rapport a 9 pages

L'agent visiteur

Easyhome IMMOBILIER

SGS

Registre n°: ..... Scellé n°: .....

ADRESSE DE L'INSTALLATION: .....

BELAC ACCREDITE ISO 17020 CERTIFICAT n° 109-INSP

TVA ou CI: .....

GRD: ..... Compteur n°: ..... Index: ..... Code EAN: .....

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS : ..... Mesureur d'isolement n°SGS : ..... Mesureur de continuité n°SGS : .....
Schéma liaison à la terre : TT Procédure technique : (RGIE art.86) TEC EE 102 (RGIE art.87/86) TEC EE 211-212
Date de contrôle : .....
Type de contrôle :
- ❑ Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)
- ❑ Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271bis)
- ❑ Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)
- ❑ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis)
- ❑ Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (voir verso)

Type d'installation : existante – nouvelle – extension – modification – temporaire – chantier : .....
Type locaux – compris dans l'installation : habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres : .....
Début des travaux : fondations avant – après 1.10.81 – Installation électrique avant – après 1.10.81 – 1-1-83 – BA4/BA5 : oui / non
Raccordement : tension : ..... V AC-DC ; Protection raccordement : existante : ..... A – prévue : ..... A
Câble alimentation tableau principal : ..... x ..... mm², type : ..... ; Inter. général : ..... A, type : .....
Type prise de terre : boucle – barres – piquets – conducteur horizontal
Nombre de tableaux : ..... ; Nombre de circuits term. : ..... ; Ra = ... Ω ; Ri tot = ... MΩ

DESCRIPTION: ❑ voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)

Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)

Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : bon – infractions – remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : bon – infractions – remarques
- Existe-t-il : salle de bains – lessiveuse – lave-vaisselle – séchoir – salle de douche : oui – non
- Existe-t-il des influences externes particulières : oui – non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé : oui – non
- Chauffage électrique placé : oui – non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : bon – infractions – remarques
- Etat du matériel électrique : bon – infractions – remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects : bon – infractions – remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires : bon – infractions – remarques – pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile : bon – infractions – remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut : bon – infractions – remarques

INFRACTIONS – REMARQUES:

.....

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso
CONCLUSION : (Information importante au verso)
Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

☒ L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de ☐ (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le ...../...../..... Le DPCDR général est – était plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux – trois personnes intéressées.

☐ L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.
O Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le ...../...../.....
O Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

L'INSPECTEUR:
Contrôlé par : SGS SSB
Date 31-10-2012
INSP 697 R. LALOUCHI

NOM - FONCTION/QUALITE:
Vu inspecteur à la date ci-dessus

Feuillet BT n° 184476

VISA DU GRD:

DATE:

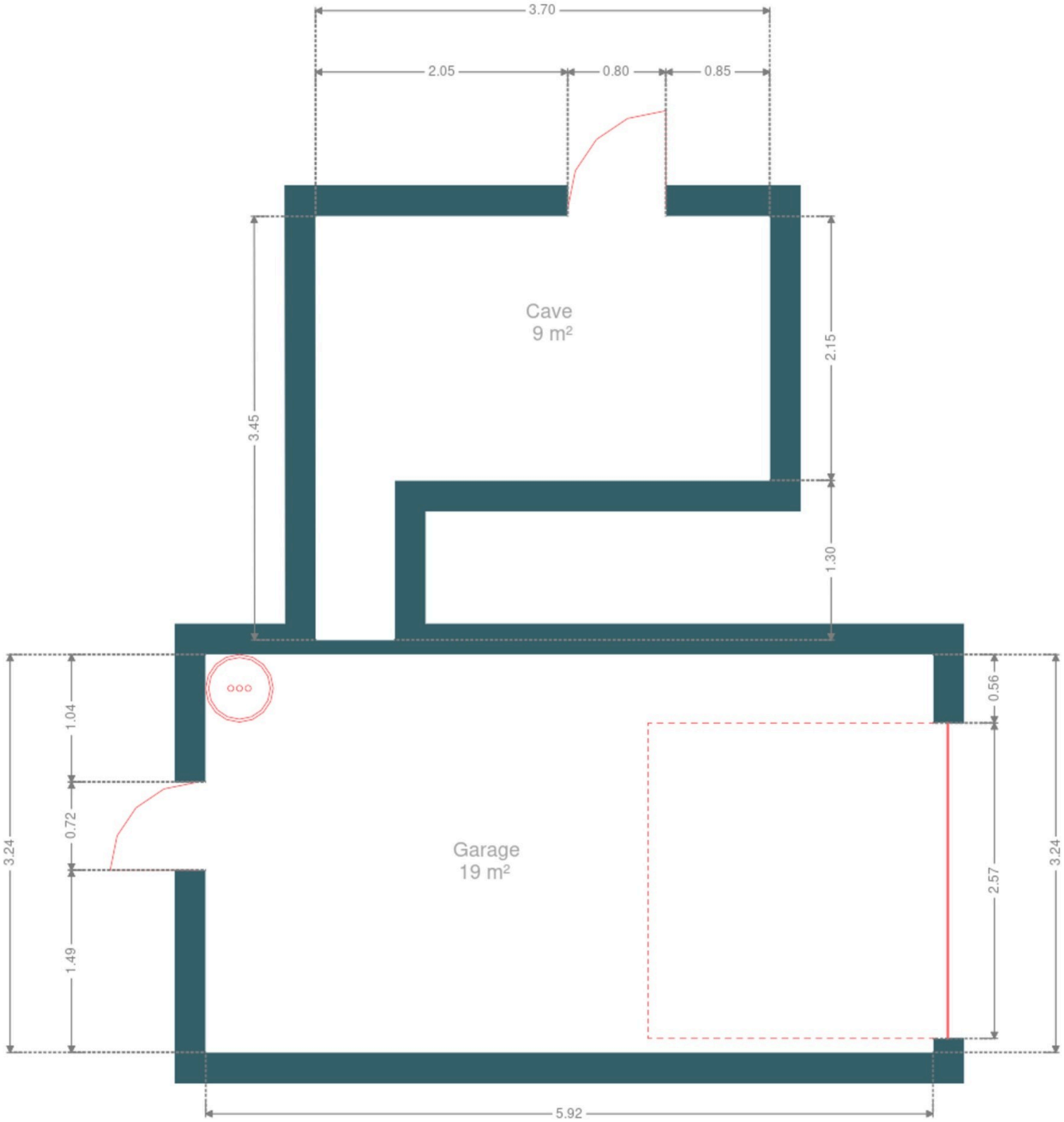
Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

BLEE10.13F - 22/03/11

SGS Statutory Services Belgium ASBL
Bd International, 55/D 1070 Bruxelles t +32 (0)2 411 60 35 f +32 (0)2 411 38 70 e sgs.brussels.sgsssb@sgs.com
Square des Conduites d'Eau, 1 4020 Liège t +32 (0)4 365 62 71 f +32 (0)4 366 14 93 e sgs.liege.sgsssb@sgs.com

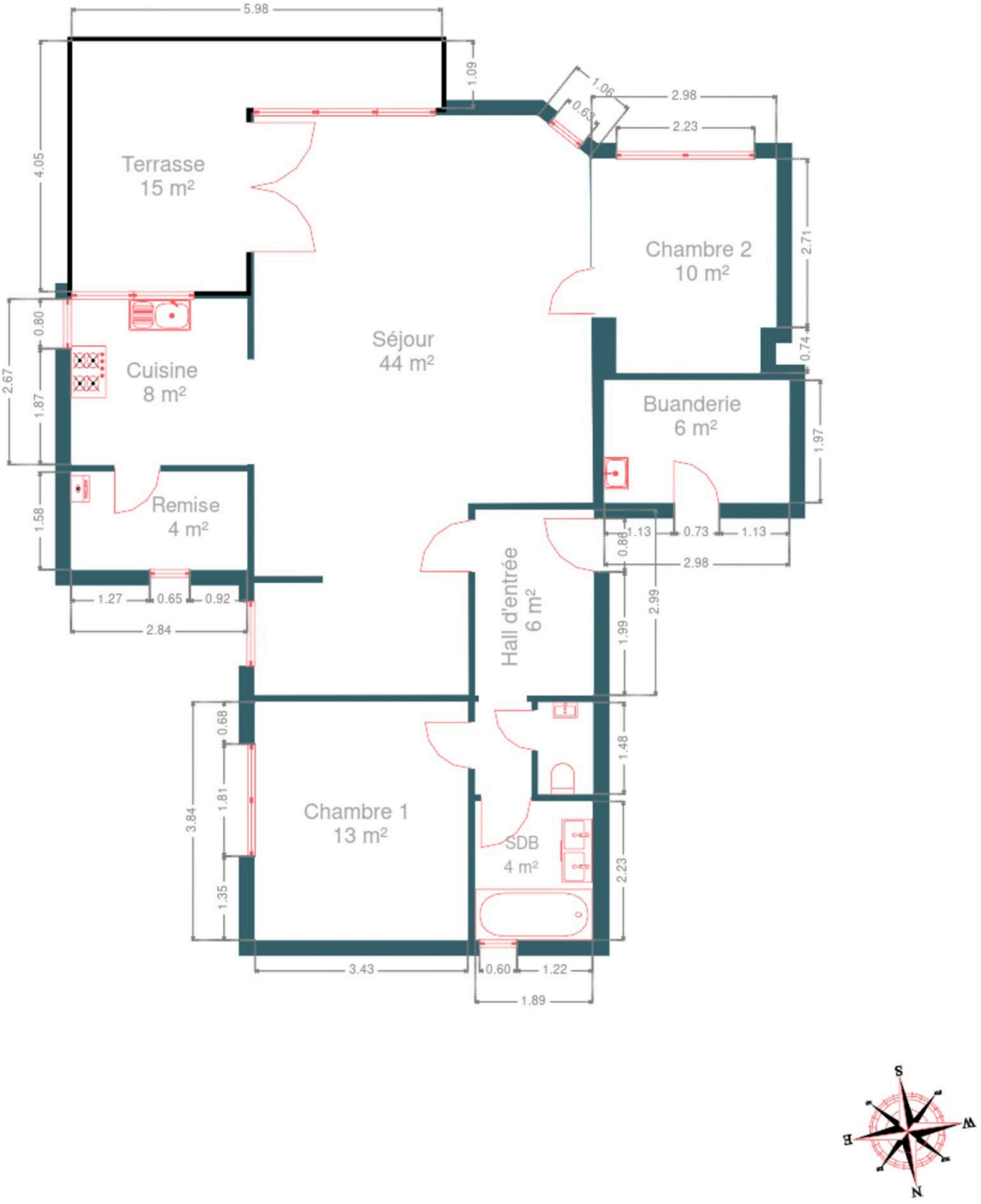
Member of the SGS Group
RPM/RPR Bruxelles/Brussel TVA/BTW BE 0407 573 610 DEXIA IBAN BE44 522 8905 0045 - BIC GKCCBEBB

Sous-sol · garage et cave



Plan indicatif, non contractuel.

Rez-de-chaussée · 97 m²



Rue des Sablières, 45
1435 Mont-Saint-Guibert
028/87.66.54
info@easyhome-immo.be

PROMESSE D'ACHAT

Monsieur (Nom, prénom) : ……...
demeurant (adresse complète) : ……...
Numéro national : …… Né à : …… Etat civil : ……
Enfants à charge : ……Tel : ……E-mail : …… ……..
Madame (Nom, prénom) : ……...
demeurant (adresse complète) : ……...
Numéro national : …… Né à : …… Etat civil : ……
Enfants à charge : ……Tel : …… E-mail : ……..
Ci-après dénommé (s) l'offrant,

L'offrant déclare ETRE - NE PAS ETRE propriétaire d'un autre bien au moment de l'acte authentique.
Motivation de l'achat : RESIDENCE PRINCIPALE – AUTRE
L'offrant déclare n'être frappé d'aucune restriction de sa capacité de contracter de telles obligations (règlement collectif de dettes, sursis, réorganisation judiciaire, faillite, administration provisoire, conseil judiciaire, curateur, …).

L'offrant déclare, par la présente, prendre l'engagement unilatéral et irrévocable, solidaire et indivisible, de se porter acquéreur(s) de l'immeuble suivant :

Commune : **Ottignies-Louvain-la-Neuve** Division : **1re division (Ottignies)**
Section : **D** Numéro : **263 E · lot 1 (D 0263 F P0002)**
Adresse : **Avenue du Bois Claude 20, boîte 001 · 1340 Ottignies (appartement rez gauche)**
Contenance : **26 a 48 ca** **+ garage et cave au sous-sol, 1 emplacement de parking**
RC non indexé : .....

L'offrant se déclare averti par l'agent immobilier que le revenu cadastral renseigné pour le bien vendu est donné à titre indicatif, qu'il est susceptible d'être revu et que cette éventuelle révision peut entraîner la perte d'un taux réduit des droits d'enregistrement.

Pour un prix de .....euros (..... €), tous frais, droits quelconques et honoraires notariaux non compris.
Commission d'agence à charge de l'acquéreur, en sus du prix ci-dessus.
La présente offre, consentie aux conditions de vente détaillées au verso, est valable jusqu'au ……/……/20……, le propriétaire devant adresser son acceptation à l'offrant pour cette date au plus tard. Elle engage solidairement et indivisiblement les soussignés à signer un compromis de vente à la première demande du propriétaire.

A défaut de signature du compromis, la partie lésée aura la possibilité soit de postuler la résolution judiciaire de la vente avec des dommages et intérêts à fixer par le jugement prononçant la résolution et dont le montant ne pourra être inférieur à 10%, soit de poursuivre l'exécution de la vente devant les tribunaux avec un intérêt de 10% l'an sur le prix de vente dû par la partie défaillante jusqu'à la signature de l'acte authentique.

Condition de crédit :

□ La présente vente est consentie et acceptée sous la condition suspensive de l'obtention par l'acquéreur d'un prêt hypothécaire au taux normal du marché, d'un montant approximatif de .....€.
L'acquéreur s'engage à entreprendre toutes les démarches normales pour obtenir ce crédit.

Si le crédit est refusé, l'acquéreur devra en informer le vendeur, en produisant un écrit émanant de l'organisme de crédit, justifiant le refus, **par lettre recommandée** postée au siège de l'agence Easyhome (Rue Borchamps 24 à 6900 Marche en Famenne) dans les..... jours de la signature du compromis.
A défaut de cette information, le crédit sera considéré comme obtenu, et la vente comme parfaite.
Avec l'accord du vendeur et uniquement avec cet accord, si l'acquéreur n'a pas reçu de réponse de sa banque après le délai prévu, il peut être convenu entre les parties de prolonger le délai fixé initialement.

OU

□ L'acquéreur a demandé expressément à ne pas bénéficier d'une clause suspensive pour l'obtention d'un crédit hypothécaire.

Conditions de vente :

- En garantie de la bonne exécution de la présente convention, le soussigné - acheteur versera la somme de …… euros (.....€) provenant du compte numéro ……..à la signature du compromis de vente pour acompte sur le compte du notaire.
- Le bien sera libre d'hypothèque à la passation de l'acte authentique.
- Le bien est vendu dans son état actuel, bien connu de l'acquéreur.
- L'acquéreur aura la propriété et la jouissance du bien à partir : O de la signature de l'acte authentique de vente O à la résiliation du bail locatif O à convenir ……..... avec une indemnité d'occupation .....
- Le bien est actuellement assuré contre le risque d'incendie et le restera jusqu'à la passation de l'acte authentique.
- Le vendeur déclare qu'à sa connaissance les autorisations nécessaires ont été obtenues pour toutes les constructions érigées et tous les travaux effectués et que ces constructions ou travaux ont été érigés ou effectués conformément à ces autorisations urbanistiques.
- Le vendeur déclare qu'à sa connaissance il n'existe aucun vice caché, ni aucune servitude grevant le bien mis à part ce qui suit :……..…….
  ……..
  ……..……
  ……..…..…
- Si le bien nécessite une visite de contrôle des installations électriques selon l'Arrêté royal du 25 juin 2008, elle sera exécutée aux frais du vendeur et le procès-verbal sera transmis au notaire préalablement à l'acte authentique. Il incombera aux acquéreurs de procéder aux éventuels frais d'adaptation de l'installation électrique endéans un délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente. Le résultat du contrôle n'aura aucun impact sur la vente et sur le prix.
- L'acquéreur désigne comme notaire pour la passation de l'acte authentique :
  Maître ……..…… à ……..……
- La vente comprend l'équipement suivant :……..
  ……..……

Le(s) candidat(s) offrant s'engage(nt) à joindre à la présente une copie recto-verso de sa carte d'identité en cours de validité, nécessaire à la vérification de son identité.

Fait à ……., le ……/……/ ..... pour être exécuté de bonne foi.

Le(s) acquéreur(s)	Le(s) vendeur(s)
« lu et approuvé »	« pour accord », le …../…../…….

L’organisme financier de l’offrant est : ……et la personne de contact est : …… TEL : …….. mail ……..……

L’offrant autorise Easyhome Immobilier à interroger cet organisme financier.

Le(s) acquéreur(s)
« lu et approuvé »

Easyhome Immobilier
Siège Social :
Rue Borchamps, 24
6900 Marche-en-Famenne
084/77.00.43

Anthony CASULA – IPI 509.677

info@easyhome-immo.be
N.E. BE0663.936.537 – IBAN BE09 0689 3122 2457 – BIC GKCCBEBB
Fonds de Garantie : AXA